

Jeudi 12 janvier 2023

Accueil d'une délégation de députées de l'Assemblée nationale de la République de Corée

Le Sénat a accueilli, jeudi 12 janvier 2023, une délégation de la commission de l'égalité des sexes et de la famille de l'Assemblée nationale de Corée du Sud. Les parlementaires se sont entretenues avec Mme Annick BILLON, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La délégation coréenne était intéressée d'échanger sur des sujets tels que la place des femmes dans la vie politique, le rôle de la délégation sénatoriale aux droits des femmes ou encore la conciliation entre la vie privée et publique des sénatrices et sénateurs.

Après une introduction portant sur les missions de la délégation, Mme BILLON s'est attachée à présenter certains de ses derniers travaux, en citant en exemple le rapport d'information relatif à l'envers du décor de l'industrie pornographique, rendu public le 27 septembre 2022. Les parlementaires coréennes se sont montrées très intéressées par les conclusions de ce rapport qui a bénéficié d'une résonance nationale et internationale lors de sa publication, appelant à réguler cette industrie et abordant tout à la fois les questions du droit des femmes, de la traite des êtres humains ou encore de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Soulignant que l'application de la loi Copé-Zimmermann avait permis, en France, d'améliorer la représentation des femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises, Mme BILLON a rappelé néanmoins que du chemin restait à parcourir en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes (la différence en 2022 s'établissait encore à 22 %), ainsi qu'en matière d'évolution des mentalités quant à la place de la femme d'une manière générale, tant au sein du monde de l'entreprise que dans la fonction publique.

Des chantiers restent également à entreprendre pour diffuser ces bonnes pratiques dans les entreprises de taille plus modeste. Ainsi, l'index de l'égalité professionnelle (dit « Index Pénicaud »), créé en 2018 par la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, est un outil précieux pour mesurer le niveau des inégalités salariales, mais gagnerait à voir son application élargie à tous les niveaux d'entreprises. En effet, aujourd'hui, son application est limitée aux entreprises d'au moins 50 salariés.

Mme BILLON a également évoqué les travaux de la délégation sur les femmes et la ruralité. 88% des communes françaises étant situées en zone rurale, cette situation entraîne des problématiques très concrètes pour les femmes en matière d'accès aux soins, à des formations ou encore des difficultés en termes de mobilité pour l'accès au travail.

En matière de représentation politique, la délégation coréenne a indiqué qu'avec 19,9 % de femmes élues à l'Assemblée nationale, le pays devait encore progresser en ce domaine. En France, ce taux est de 37,3 % à l'Assemblée nationale et de 35,5 % au Sénat.

La situation de la jeunesse coréenne a également été abordée lors de ces échanges. La délégation a indiqué que l'affirmation des femmes dans la société, notamment sur le marché du travail, se heurte à la permanence d'un modèle patriarcal très ancré dans la tradition coréenne. Il en résulte de fortes tensions entre les différentes générations, mais également entre les jeunes hommes et femmes qui peinent à partager un modèle de société commun.

Avant de conclure les échanges, les parlementaires coréennes se sont intéressées au Prix de la délégation aux droits des femmes du Sénat, créé en 2019 à l'occasion de la célébration de ses vingt ans d'existence. Mme BILLON a rappelé que cette distinction permet de lutter contre l'invisibilité des femmes qui se distinguent dans leurs domaines respectifs, en leur donnant un écho et une reconnaissance médiatique bienvenue.



Mme Annick BILLON, Présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, accompagnée de Mme KWON In-sook, Présidente de la commission de l'égalité des sexes et de la famille de l'Assemblée nationale de la République de Corée, Mme CHUNG Kyung Hee, Vice-Présidente de la commission, et Mme YANG Yi Won Young, membre de la commission.

Matthieu LEBOURGEOIS – Tél. : 01.42.34.23.12 – Courriel : m.lebourgeois@senat.fr